

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2017

Compte administratif 2016

en section de fonctionnement :

dépenses : 1 115 790,99 € et recettes : 1 462 622,32 €, soit un excédent de 346 831,33 €, à affecter en recettes de fonctionnement du Budget 2017.

en section d'investissement :

dépenses : 359 563,82 € et recettes : 605 418,86 €, soit un excédent de 245 855,04 €, à affecter en recettes d'investissement du Budget 2017.

Les compte administratif et compte de gestion du receveur sont approuvés à l'unanimité.

Budget Primitif 2017 :

Il s'équilibre, en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 229 800,00 €, et en dépenses et recettes d'investissement à 2 520 595,00 €, sans recours à l'emprunt.

Il convient de préciser que la section d'investissement est alourdie, en dépense et recettes, par la subvention attendue de l'Etat (1 500 000,00 €) pour le programme thermal de Neyrac, qui sera perçue par la commune et reversée au SITHERE (Syndicat des communes thermales de l'Ardèche).

Budget adopté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Certaines diminutions des recettes (dotations de l'Etat : 5 000,00 €, produits des locations, logements permanents et commerces : 20 000,00 €) justifient la réduction de certaines dépenses et la majoration de 4% des impôts locaux, dont les taux sont très en dessous de la moyenne des communes du Département. Le produit supplémentaire attendu s'élève à environ 8 000,00 €, les taux 2017 proposés étant les suivants : taxe d'habitation : 7,08%, Foncier bâti : 10,21 %, Foncier non bâti : 74,38%.

Vote : 11 voix pour, 2 voix contre.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du programme thermal au SITHERE

Programme de 7 millions d'euros hors taxes, financé par subventions et emprunts de 2,4 millions d'euros.

Il est clairement précisé que la mairie de Meyras n'autorisera la suite de ce programme (1 million d'euros a été récemment investi, environ 6 millions restent à investir de 2017 à 2020), que :

- si le plan de financement est respecté (aides de l'Etat, de la Région, du Département obtenues et les emprunts limités à 2,4 millions d'euros, dont 1,2 million garanti par la commune et 1,2 million dont la garantie est attendue du Département) ;
- si le gestionnaire accepte d'augmenter de cinq années la durée du bail emphytéotique le liant à la commune.

Sous ces conditions, le Conseil municipal, unanime, confie la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération au SITHERE.

Convention financière au SITHERE

Après échanges avec le SITHERE, il est décidé, à l'unanimité, d'approuver cette convention financière, qui décide de provisionner, dans le budget du SITHERE, l'excédent éventuel perçu chaque année, et provenant de la différence entre la redevance payée par l'exploitant au SITHERE et les annuités d'emprunt payées par le SITHERE.

Cette provision cumulée sera, en fin de bail, versée à la commune de Meyras, propriétaire, pour lui permettre de rembourser le capital restant dû, des emprunts.

Avenant au bail emphytéotique avec la Société des Thermes

Ce projet d'avenant, proposé par la mairie, prolonge le bail de cinq années et la mise à disposition du bâtiment Neyrac Ciné. Le conseil municipal donne son accord de principe, mais il souhaite suspendre sa décision à quelques modifications dans la rédaction de cet avenant.

Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA, pour l'aménagement du nouveau parking, proche de la place de l'Alambic

Il comprend l'élaboration du programme (parking, trottoirs et ralentisseurs sur la RD26 longeant le parking), la dévolution et le contrôle des travaux (par les services techniques de la commune et entreprises). Le montant de ce contrat est de 3 029,44 € hors taxes.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Séance levée

Le Maire,
Gérard BRUCHET